

# Familles et prison : la double peine ?

**Rencontres de Chambéry, le vendredi 18 octobre 2019.**

Bienvenue aux bénévoles et professionnels de la région, intervenant auprès des familles des personnes détenues ou en détention.

Ce séminaire est le fruit d'une organisation conjointe entre la FRAMAFAD, fédération régionale des maisons d'accueil et le Granier, association chambérienne intervenant auprès des familles des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Chambéry.

Merci à nos partenaires de l'Administration Pénitentiaire, avec lesquels nous œuvrons au quotidien et qui soutiennent notre action, d'être présents aujourd'hui: particulièrement, Monsieur Stéphane Scotto, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires et Monsieur Pierre Cucheval, Directeur de la Maison d'Arrêt de Chambéry.

Je dois excuser le Maire de Chambéry, Monsieur Michel Dantin, en convalescence, et qui sera suppléé dans la journée, par un de ses adjoints, en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, Monsieur Pierre Perez.

Peut-être le Granier gère t-il un des plus anciens locaux destinés à l'accueil des familles, de notre région.... Depuis maintenant plus de trente ans, une vingtaine de bénévoles se relaient du lundi au samedi, à l'heure des parloirs. Notre local est aujourd'hui trop souvent exigü car le nombre de passages va croissant. Environ six mille par an, entre vingt-cinq et trente par matinée.

Pourquoi cette augmentation du nombre de passages? Tout simplement, parce que la population carcérale est en croissance constante tant au plan national avec 71 000 personnes détenues actuellement qu'au plan local. la Maison d'Arrêt de Chambéry est comme toutes les Maisons d'Arrêt de France: surchargée avec des taux d'occupation pouvant atteindre les 200%. On imagine sans difficultés les problèmes posés au quotidien et ce malgré l'investissement des personnels: promiscuité, équipements inadaptés, objectifs de réinsertion compromis, ...

Et pourtant, l'on continue de construire des centres de détention, tout en sachant que plus l'on construit, plus on incarcère ! Solution sans fin? Fuite en avant? Pression sociale ?

Et pourtant, l'éventail des peines n'a jamais été aussi diversifié : contrôle judiciaire, bracelets électroniques, travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, contrainte pénale, obligations de soins, sans oublier les aménagements de peine ,.... Et on n'a jamais autant incarcéré !

Et pourtant, il n'y a pas une augmentation significative du nombre de crimes et de délits dans la société française, qui justifierait en tant que tel tant d'incarcérations.

Pourquoi ?

Et ce alors que des solutions simples et peu coûteuses existeraient: par exemple, un moindre recours à la détention provisoire (Rappelons qu'elle est en principe l'exception mais que plus de 20 000 personnes sont incarcérées sous ce statut, en Maison d'Arrêt, soit 29% de la population carcérale,)ou encore moins d'incarcérations pour de très courtes peines; ou encore, le développement significatif de l'accompagnement des personnes par les services pénitentiaires d'insertion et de probation,....Des solutions qui favoriseraient vraiment la prévention de la récidive. Notre objectif à tous.

Au quotidien, les familles. Souvent, des mères, des compagnes avec leurs enfants parfois. Elles attendent quelques minutes dans notre local, prennent une boisson, utilisent les toilettes, langent les enfants, se renseignent, prennent de nouveaux rendez-vous, bavardent de tout et de rien. Ou se taisent et attendent. Chacun d'entre nous, bénévole, a pu constater dans cette écoute bienveillante, dans cette présence, la difficulté, le poids, la souffrance de celle qui arrive et ne connaît pas encore les codes de la prison. La peur. L'angoisse.

Car la peine ne frappe pas seulement le détenu mais aussi son entourage : les conséquences sont lourdes au plan économique, familial, social, dans le quartier, pour les enfants, l'école, le travail, les revenus,. Oui, il y a une double peine.

Il y a d'abord la peine légale qui est le châtement, la punition, peine légale qui est partagée par la famille.

Mais une autre peine est aussi présente, sournoise, qui envahit tout notre être quand nous sommes confrontés à une perte, temporaire ou définitive.

Avoir de la peine: vous connaissez cette expression ?

C'est cette peine morale, cette peine de l'esprit. Un tourment, un chagrin. Maladie, accident, départ, perte d'emploi. La prison est assurément l'une de ces pertes morales: un proche vous est brutalement enlevé et indiciblement, vous ressentez ou bien autour de vous, l'on vous fait ressentir que c'est peut-être un peu de votre faute, que vous êtes tout de même coupable. Vous entrez dans l'univers de la détention avec ses obligations, ses contraintes, ses codes et ses rituels. Vous n'êtes pas un détenu mais la compagne, la mère d'un détenu.

Les familles non seulement ne sont pas coupables mais elles sont le plus souvent battantes et démontrent des ressources importantes pour faire face et aider celui qui est détenu durant son incarcération et à la sortie.

Aussi, sont-elles un élément clé du processus de réinsertion des personnes incarcérées, qu'il convient de reconnaître, de valoriser et non de stigmatiser ou d'ignorer.

C'est l'objet de cette rencontre et de nos échanges d'aujourd'hui.

Michel Boulanger,  
Président de l'association Le Granier.